

**WCC-2016-Res-007-FR**

**Amélioration de la pratique et réformes de la gouvernance de l'UICN**

**Le Congrès mondial de la nature, lors de sa session réunie à Hawai'i, États-Unis d'Amérique, du 1er au 10 septembre 2016 :**

ADOpte l'amendement suivant aux Statuts de l'UICN :

i) Amende l'article 46 des Statuts de l'UICN en insérant un nouveau paragraphe (c) comme suit et renumérote les paragraphes suivants en conséquence : (le cas échéant, le texte devant être supprimé ~~barré~~; le texte proposé **en gras**)

Les fonctions du Conseil sont, entre autres :

[...]

**(c) de définir les orientations stratégiques, en consultation avec les Membres, en vue du développement du projet de Programme quadriennal de l'UICN devant être soumis au Congrès et l'approuver ;**

[...]

ii) Amende l'article 50 (a) des Statuts de l'UICN : (le cas échéant le texte existant devant être supprimé ~~barré~~; le texte proposé **en gras**)

(a) Le Conseil peut nommer des comités et des groupes de travail, comprenant, entre autres, le Comité du Programme et des politiques, ~~et~~ le Comité des finances et audit **et le Comité institutionnel et de gouvernance**, et veille à ce que la composition de ces comités et groupes de travail reflète la diversité, géographique et autre, de l'UICN.

[...]